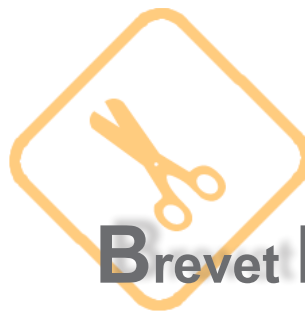


# COIFFURE



## Brevet Professionnel

Le titulaire de la spécialité coiffure du Brevet Professionnel est un professionnel hautement qualifié qui exerce son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux, etc.

Il peut occuper des postes de chef d'entreprise, directeur technique, «manager», chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.



## Objectifs de formation

### Accueil: Prise en charge et relation - suivi clientèle

- *Accueil de la clientèle*
- *Suivi du client durant le déroulement de la prestation*
- *Encaissement et prise de congè*

### Conseil clientèle - valorisation des services et suivi beauté

- *Evaluation des attentes, des motivations et besoins du client*
- *Fidélisation et développement de la clientèle*
- *Présentation des produits et services - Vente de produits et services*

### Conception, réalisation de technique

- *Conception nouvelle coiffure*
- *Présentation des techniques à la clientèle*
- *Mise en oeuvre des techniques sur la clientèle*

### Animation et gestion des personnels

- *Recrutement*
- *Planification de l'activité des personnels*
- *Animation*

### Gestion administrative et financière - développement de l'entreprise

- *Gestion des produits, des matériels*
- *Contrôle et suivi de la maintenance*
- *Gestion comptable et financière*



## Conditions d'admission

La formation se prépare en alternance sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Le Brevet Professionnel Coiffure est accessible aux jeunes titulaires d'un diplôme homologué :

- CAP coiffure
- MC Coiffure coupe couleur

Attention, l'admission n'est définitive qu'après avoir signé un contrat d'apprentissage.

## Modalités d'alternance

La formation à l'IFP 43 s'étend de septembre à début juillet.

Le rythme d'alternance est d'une semaine en centre de formation et deux semaines en entreprise.

La durée initiale de la formation est de 24 mois.

## Débouchés

Plusieurs possibilités s'offrent aux titulaire du Brevet Professionnel Coiffure:

- *Accès direct à l'emploi*
  - ◆ *A l'issue de la formation*
    - Ouvrier coiffeur*
  - ◆ *A moyen terme :*
    - Chef d'entreprise*
- *Poursuite d'étude*
  - ◆ *Brevet de Gestion d'Entreprise Artisanale (BGEA)*

## Règlement d'examen

Les épreuves se passent en examen ponctuel.

**E1 - Création, couleur, coupe, coiffage**

**E2 - Modification durable de la forme**

**E3 - Coiffure événementielle ou Coupe homme et entretien du système pilo-facial**

**E4 : Gestion de l'entreprise**

U41 : Vente-conseil

U42 : Management et gestion d'un salon

**E5 : Sciences - Technologies et Arts appliqués**

U51 : Sciences et technologies

U52 : Arts appliqués à la profession

**E6 : Expression française et ouverture sur le monde**

**EF - Langue vivante étrangère**

## Plus d'information

[www.ifp43.fr](http://www.ifp43.fr)



**Institut de Formation Professionnelle 43**

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel de Haute-Loire

Les Yssets 43370 Bains - Tél. : 04 71 57 98 00

Fax : 04 71 57 53 06 - [contact@ifp43.fr](mailto:contact@ifp43.fr)

